

2012-0171 2012-01-30

## Azoxystrobine (pâte-mère) – fongicide à emploi limité

FABRICATION

Suspension

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

### GARANTIE

Azoxystrobine ..... 50 %

Contient 0,016 % de 1,2-benzisothiazolin-3-one en tant qu'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **28232**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **1 000 L**

**Syngenta Canada, inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3  
Téléphone : (519) 836-5665

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

On ne connaît aucun symptôme d'empoisonnement particulier pour ce produit. En cas d'ingestion, des nausées, des vomissements, de la diarrhée ou des douleurs abdominales peuvent se manifester. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Peut irriter les yeux.

Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler ou de respirer les poussières.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à l'eau savonneuse après avoir

manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des semences, de la nourriture de consommation animale, des engrais et des autres pesticides. Entreposer à l'écart du feu et des flammes nues ou d'autres sources de chaleur.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION :**

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un fongicide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )